

## **RECTIFICATION**

Montréal, 17 juin 2015

Suite à la présentation de notre mémoire sur la proposition de PPU du Quartier des gares, le mardi, 16 juin 2015, en réponse à une question du commissaire, M. Gaétan Lebeau, nous avons répondu que si, après analyse, aucun terrain ne s'avérait propice, sur le territoire visé par le PPU, afin d'y développer du logement social et communautaire, nous étions prêts à considérer des terrains à l'extérieur du périmètre visé. Nous désirons par la présente rectifier notre réponse. En effet, bien que nous estimions que le territoire visé ne soit pas le seul territoire du quartier Peter McGill propice afin d'y développer des projets de logements sociaux en réponse aux besoins de la population du district, nous considérons qu'il est incontournable que le territoire visé accueille des logements sociaux et communautaires et que le PPU soit utilisé comme levier à cette fin.

Les raisons qui motivent cette prise de position sont nombreuses :

D'une part, comme le mentionne la proposition de PPU, le territoire visé présente le potentiel de développement immobilier le plus important au centre-ville de Montréal;

Les besoins de la population résidant à proximité de ce territoire en matière de logement social et communautaire sont importants, et documentés;

Le bilan en matière de développement de logement social et communautaire, pour l'ensemble du district, est nettement insuffisant en regard des besoins de la population, comme nous l'avons démontré;

L'expérience nous a également démontré qu'il est important, compte tenu de leur rareté, de saisir chacun des terrains et chacune des opportunités de développement qui se présentent, et que l'Arrondissement n'a pris jusqu'à maintenant aucune mesure afin de favoriser l'accès à des terrains dans le district pour des promoteurs sociaux ou communautaires, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire visé par le PPU, et ce à la notable exception du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants, que malheureusement le propriétaire du site, le Gouvernement du Québec, a décidé récemment de mettre en vente au plus offrant par processus d'appel d'offres public, réduisant ainsi de beaucoup le potentiel de développement de logements sociaux et communautaires sur le site;

Que le PPU constitue un levier qui permet d'acquérir des terrains en vue de leur aliénation;

Que les terrains qui font l'objet d'une demande de révision des hauteurs, dans le cadre du PPU, constituent selon nous une réelle opportunité d'y inclure et d'y développer du logement social et communautaire;

Que ladite révision des hauteurs dans le secteur aura comme effet immédiat d'accroître la valeur des terrains concernés pour leurs propriétaires et qu'il nous apparaît donc légitime de demander en contrepartie aux propriétaires ainsi avantagés de contribuer au développement social du territoire;

Que la Commission a selon nous la responsabilité de prendre en compte les besoins de la population défavorisée du territoire sur le territoire visé par le PPU, ainsi qu'en périphérie, et de favoriser ainsi un développement intégré du territoire sur les plans économique, environnemental et social.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette rectification, veuillez agréer l'expression de nos plus cordiales salutations.

Éric Michaud, coordonnateur  
Habiter Ville-Marie